



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 4 avril 2023 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Présences : M. Mathieu Proulx Conseiller siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion Conseillère siège no 2
M. André Gélinas Conseiller siège no 3
Mme Christiane Guillemette Conseillère siège no 5
Mme Vanessa Gravel Conseillère siège no 6

Absences : M. Sylvain Vachon Maire

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur François Cloutier, assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice générale.

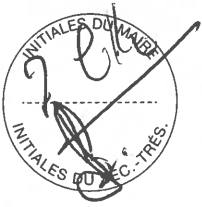
Présence de résidents

1. Mot de bienvenue

Le maire suppléant souhaite la bienvenue aux résidents présents dans la salle et ouvre l'assemblée à 19 h 35.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour®
3. Adoption des procès-verbaux du 8 février et du 7 mars 2023
4. Dépenses:®
 - 4.1 Dépenses de mars
5. Correspondances
 - 5.1 Rapport d'activités Club nautique Lac Abitibi
 - 5.2 Demande d'emprunt des toilettes sèches
6. Comptabilité & employés
 - 6.1 Formation en zonage agricole (inspecteur)
 - 6.2 Facture de gestion – Ville de La Sarre 50 \$ + taxes
 - 6.3 Facture finale Lamothe 33 643.11\$ + taxes
 - 6.4 Achat de 4 palettes d'asphalte froide
 - 6.5 Avis de motion : Règlement sur le salaire des élus
 - 6.6 Site historique exposition – horaire estivale
 - 6.7 Soumission (agrandissement du garage) PRACIM
 - 6.8 Vente pour taxes –arrêt des procédures
 - 6.9 Webinaire : Le bénévolat en milieu municipal 100\$
 - 6.10 Rembourser emprunt temporaire (asphaltage) 438 838\$
 - 6.11 Envoi taxation supplémentaire déneigement aux résidents des chemins privés
7. Forêts
 - 7.1 Demande de Fonds 2023 pour l'entente de délégation de Rapide-Danseur
 - 7.2 Renouvellement de l'entente de délégation de gestion
8. Divers
 - 8.1 Octroi du mandat à la MRCAO pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – Volet II
 - 8.2 Démission du représentant (Club nautique)
 - 8.3 Avis de motion : Règlement sur les dérogations mineures
 - 8.4 Règlement constituant un comité consultatif
 - 8.5 OBVAJ – Projet régional "Analyse de la qualité des eaux de surface"
 - 8.6 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai
 - 8.7 Forage et drone Kenorland Mineral
9. Invitations
 - 9.1 Rassemblement des élus les 25 et 26 mai 2023
10. Camping.
 - 10.1 Date d'ouverture du camping
11. Dossiers en suspend
 - 11.1 Règlement de démolition
 - 11.2 Plan de développement
12. Varia
13. Dates prochaines réunions



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Consultation publique Règlement de démolition 25 avril 18 h 30
Séance du conseil le MERCREDI 3 mai à 19 h 30

14. Parole aux citoyens

15. Fermeture de l'assemblée

2023-04-046

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, **APPUYÉ** par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et de laisser le point varia ouvert;

ADOPTÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 8 février 2023 et du 7 mars 2023

Mme Christiane Guillemette mentionne qu'étant absente à la séance du 8 février s'abstiendra de se prononcer sur le procès-verbal.

2023-04-047

IL EST PROPOSÉ par Mme Vanessa Gravel, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les procès-verbaux du 8 février et du 7 mars soient adoptés tel que présentés;

ADOPTÉ.

4. Dépenses

4.1 Dépenses de mars à payer en avril

2023-04-048

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx, **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	7 638.60 \$
la rémunération des élus :	2 596.80 \$
les dépenses faites par paiements pré autorisés :	3 630.61 \$
les dépenses de mars à payer en avril :	40 743.27 \$

le tout représentant un total de 54 717.16\$, la directrice générale /greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

5. Correspondance

5.1 Rapport d'activités Club nautique Lac Abitibi

Le rapport d'activités du Club nautique Lac Abitibi pour la Saison 2022 a été reçu.

5.2 Demande d'emprunt toilettes sèches

ATTENDU QUE le centre de dépannage a demandé si nous pouvions leur prêter les 2 toilettes chimique qui sont situé au camping municipal lors de la période estivale;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE lors de l'événement du moto-tourisme, le 4 juin, les toilettes seront au camping municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-049

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par M. Mathieu Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité accepte de prêter pour la journée du 5 juin les 2 toilettes sèches pour le moto-tourisme mais que les bénévoles de l'événement devront aller les chercher au camping et les reporter vidangées et nettoyées, et ce, à leur frais;

ADOPTÉ

6. Comptabilité & employés

6.1. Formation en zonage agricole (inspecteur)

2023-04-050

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion **APPUYÉ** par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

QUE la formation en zonage agricole demandé par l'inspecteur municipal soit autorisée et que la municipalité assumera la part qui lui revient (facture séparée entre les municipalités ou l'inspecteur municipal travaille);

ADOPTÉ.

6.2 Facture de gestion – Ville de la Sarre 50\$ + taxes

2023-04-051

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

DE procéder au paiement de la facture de la ville de La Sarre pour la gestion des factures émises et des frais encourus dans un dossier d'aboiement de chiens au coût de 50\$ + taxes;

ADOPTÉ.

6.3 Facture finale Lamothe 33 643.11\$ + taxes

ATTENDU QUE nous avons reçu tous les derniers documents de Lamothe pour les travaux d'asphaltage du rang du Détour et qu'ils ont été approuvés par SNC Lavallin (surveillant de chantier);

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-052

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉ** par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le paiement final pour les travaux d'asphaltage de Lamothe, soit autorisé au montant de 33 643.11\$ + taxes;

ADOPTÉ.

6.4 Achat de 4 palettes d'asphalte froide

ATTENDU QUE la saison estivale est la période de l'année où des travaux de réparation dans les rangs asphaltés de la municipalité doivent être effectués;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE la municipalité fait l'acquisition de palettes d'asphalte froide a chaque printemps afin de pouvoir réaliser ces travaux;

2023-04-053

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx, **APPUYÉ** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

DE faire l'achat de 4 palettes d'asphalte froide afin de pouvoir effectuer des travaux de colmatage de fissures dans les rangs ;

ADOPTÉ.

6.5 Avis de motion : Règlement sur le salaire des élus

Un avis de motion a été donné par Mme Vanessa Gravel concernant le règlement traitant du salaire des élus.

6.6 Site historique exposition – horaire estivale

Reporté.

6.7 Soumission (agrandissement du garage) PRACIM

2023-04-054

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx **APPUYÉ** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

QU' une nouvelle soumission soit demandé pour le projet d'agrandissement du garage municipal afin d'avoir les coûts réels ainsi que de présenter un plan conforme aux attentes des élus;

ADOPTÉ.

6.8 Vente pour taxes – arrêt des procédures

ATTENDU QUE les 2 dossiers restant non payés et soumis à la MRC pour vente pour taxes;

ATTENDU QU' il sera très difficile de vendre ces 2 terrains seuls et que des frais seront encourus;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-055

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette et résolu a l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE ne pas poursuivre les procédures de vente pour taxes pour les 2 dossiers restants;

ADOPTÉ.

6.9 Webinaire : Le bénévolat en milieu municipal 100 \$

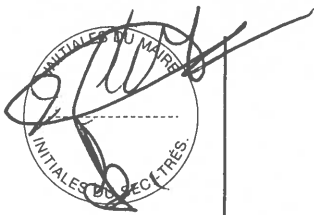
ATTENDU QUE la FQM va donner une formation par webinaire sur le bénévolat en milieu municipal;

ATTENDU QUE c'est un sujet qui n'est pas précis et qui est interprété de différente façon;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-056

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉ** par Mme Vanessa Gravel et résolu a l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

D'inscrire Mme Christiane Guillemette a la formation et de payer coût de 100\$ auprès de la FQM;

ADOPTÉ.

6.10 Rembourser emprunt temporaire (asphaltage) 438 838\$

ATTENDU QUE la commission municipale lors de son administration provisoire à autorisé un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire d'Abitibi-Ouest pour le projet d'asphaltage du rang de Détour, résolution 2022-020;

ATTENDU QUE le montant de l'emprunt serait remboursé lors de la réception des fond de la TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE nous avons reçu le remboursement de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Vanessa Gravel **APPUYÉ** par M. Mathieu Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser la directrice générale à procéder au remboursement de l'emprunt temporaire contracté auprès de la Caisse populaire d'Abitibi-Ouest de 438 838\$;

ADOPTÉ.

6.11 Envoi taxation supplémentaire déneigement aux résidents des chemins privés

ATTENDU QUE plusieurs chemins privés ont fait une demande de déneigement pour l'hiver 2022-2023 auprès de la ferme Philippe Audet et que celui-ci a été payé par la municipalité comme par les années passées, selon les échéances acceptées lors de la séance du conseil en janvier 2023;

ATTENDU QUE selon le règlement 2015-01 concernant le déneigement des chemins privés la facture doit être répartie entre les résidents du chemin si une majorité des résidents du chemin (50% + 1 en font la demande);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette **APPUYÉ** par M. Mathieu Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE faire parvenir une taxe supplémentaire pour le déneigement 2022-2023 aux résidents des chemins qui ont reçu le service de la ferme Philippe Audet au montant facturé par celui-ci, donc une taxe supplémentaire sera postée aux résidents des chemins des Sittelles, Huards, Bruants, Mésanges et Tourterelles;

ADOPTÉ.

7. Forêts

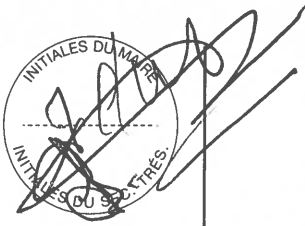
7.1 Demande de Fonds 2023 pour l'entente de délégation de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

2023-04-057

2023-04-058



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux pour la réalisation des activités suivantes : embauche d'un consultant pour élaborer le plan de développement;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 13 407\$;

2023-04-059

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx, **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 13 407\$;

D' autoriser la directrice générale à signer la documentation relative au projet;

ADOPTÉ.

7.2 Renouvellement de l'entente de délégation de gestion

ATTENDU QUE l'entente de délégation de gestion signée avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la période 2018-2023 est échue depuis le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur désire renouveler l'entente de délégation de gestion pour 2023-2028;

2023-04-060

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉ** par M. Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser le maire suppléant, M. François Cloutier à signer l'entente de délégation de gestion avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts couvrant la période 2023-2028;

ADOPTÉ.

8. Divers

8.1 Octroi du mandat à la MRCAO pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – Volet II

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rapide-Danseur a compétence dans le domaine de la collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de Rapide-Danseur de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rapide-Danseur envisage de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition, de façon à obtenir le meilleur prix possible ;

CONSIDÉRANT les discussions que la municipalité de Rapide-Danseur a avec, notamment, les municipalités locales du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest aux fins



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

de convenir d'une entente afin que la MRC soit mandatée pour procéder à un appel d'offres commun ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est opportun de requérir de la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle produise et dépose, pour et au bénéfice de la municipalité de Rapide-Danseur, une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC-Volet II ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-061

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à déposer, pour et en son nom, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II) ;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur confirme le nombre de bacs résidentiels requis et inscrits dans le tableau en annexe, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la MRC d'Abitibi-Ouest soit autorisée, pour les fins du dépôt de cette demande et de son traitement, à fournir au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) toute information pertinente que la municipalité de Rapide-Danseur s'engage à communiquer à la MRC d'Abitibi-Ouest sur demande ;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

QUE la présente résolution soit effective à compter du moment où la MRC d'Abitibi-Ouest aura accepté le mandat par résolution de son conseil.

ADOPTÉ.

8.2 Démission du représentant (Club nautique)

Le représentant du club nautique de la municipalité a remis sa démission. Un avis sera diffusé sur facebook afin de le remplacer.

8.3 Avis de motion : Règlement sur les dérogations mineures

Un avis de motion a été donné par Mme Christiane Guillemette afin de rendre plus clair le règlement sur les dérogations mineures.

8.4 Avis de motion : Règlement constituant un comité consultatif

Un avis de motion a été donné par M. Mathieu Proulx afin de modifier l'ancien règlement constituant un comité consultatif.

8.5 OBVAJ – Projet régional "Analyse de la qualité des eaux de surface"

ATTENDU QU' une demande de participation financière au Projet régional "Analyse de la qualité des eaux de surface" et qu'aucun montant n'a été prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-062

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' aviser l'OBVAJ que la municipalité de Rapide-Danseur n'appuiera pas financièrement cette année;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ADOPTÉ.

8.6 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-063 IL EST PROPOSÉ par Mme Vanessa Gravel, **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères et conseillers présents;

DE proclamer le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ.

8.7 Forage et drone Kenorland Mineral

Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole

ATTENDU QUE Kenorland Minerals doit faire une demande à la commission de la protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres qu'agricole concernant les forages prévus;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur appuie la demande de Kenorland Minerals;

ATTENDU QUE la localisation des sondages sismiques sont connus et aucun sondage ne sera exécuté sans l'accord des propriétaires et/ou des autres instances concernées (MTQ, MERN, MFFP);

ATTENDU QUE l'impact des sondages proposés est minime, voire négligeable, quant au potentiel agricole de la région;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-064 IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉ** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur est en accord avec tous les points cités ci-hauts;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la municipalité considère que les espaces disponibles dans la municipalité et hors de la zone agricole ne correspondent pas aux caractéristiques permettant "à accueillir un tel projet";

ADOPTÉ.

9. Invitations

ATTENDU QUE le rassemblement des élus aura lieu à Amos les 25 et 26 mai et qu'il est important que le maire y assiste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D'autoriser le maire à assister à l'évènement et de rembourser les dépenses encourues;

ADOPTÉ.

10. Dossier en suspend

10.1 Date d'ouverture du camping

Informations.

11. Dossiers en suspend

11.1 Règlement de démolition

11.2 Plan de développement

12. Varia

13. Dates prochaines réunions

Consultation publique Règlement de démolition 25 avril 18h30

Séance du conseil le MERCREDI 3 mai 19h30

14. Période de questions

15. Fermeture de la séance

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discuté, Mme Christiane Guillemette demande la fermeture de l'assemblée à 20 h 22.

François Cloutier
Maire suppléant

Line Boudreault,
Directrice générale greffière-très.